



COMPTE RENDU de la CAPD du Lundi 2 juin 2014

Ordre du jour :

Première phase du mouvement 2014
Promotion au grade de professeur des écoles hors classe pour la rentrée 2014
Etude des demandes d'EXEAT pour la rentrée 2014
Questions diverses

1-Première phase du mouvement 2014

871 participants
376 collègues obtiennent une nouvelle affectation (43,72%)
206 collègues restent sur leur poste.
287 collègues participeront à la seconde phase du mouvement.
Tous les résultats sur le site

2-Promotion au grade de professeur des écoles hors classe pour la rentrée 2014

Suite au relèvement du quota obtenu avec la pression du SE-UNSA, 95 collègues sont promus hors classe.

Tous les collègues en situation d'obtenir une promotion à la hors classe et ayant déposé leur dossier de départ à la retraite ont été contactés par l'administration afin de faire savoir s'ils maintiennent leur départ ou s'ils prolongent leur activité pour bénéficier de cette promotion.

L'Inspecteur d'Académie, comme les textes le lui permettent, s'est opposé au passage à la hors classe d'une collègue dont il a jugé la manière de servir, suite à sa dernière inspection, ne justifiant pas une telle promotion.

3-Etude des demandes d'EXEAT pour la rentrée 2014

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que, dans la mesure où le département est déficitaire pour la prochaine rentrée, il n'a pas accordé toutes les demandes d'EXEAT. Il a ensuite donné les critères retenus pour les accorder :

- situation médicale vue par le médecin de la prévention
- rapprochement de conjoint
- situation pouvant être traitée dans le cadre d'un échange avec un département hors académie

A la demande du SE-UNSA, les échanges au sein de l'Académie seront étudiés et accordés uniquement sur de situations graves.

Sur 29 demandes, l'IA a accordé 16 demandes pour rapprochement de conjoint plus une demande avec un échange avec le Pas de Calais. Toutes les demandes pour convenances personnelles ont été refusées (hors échange avec un autre département). La durée de l'accord d'exeat court jusque mi-septembre.

Les demandes d'INEAT seront examinées à la CAPD du 11 juillet.



4-Questions diverses

a) *Projet d'Ecole*

Malgré la sollicitation réitérée de report de la date de retour des projets d'école à la rentrée de septembre, l'Inspecteur d'Académie ne change pas d'avis et campe sur ses positions. Retour en juin avec validation par les IEN pour la DSDEN, avant la sortie des classes.

b) *Rythmes scolaires*

L'Inspecteur d'Académie rappelle que la Direction Académique est chargée de valider les projets des nouveaux horaires scolaires des collectivités, pour le CDEN du 4 juillet. Aucune collectivité n'a demandé le report de la réforme au-delà de septembre 2014. Environ 80 collectivités ont demandé à rentrer dans l'expérimentation permise par le décret HAMON du 7 mai 2014. Il est à noter que, parmi celles-ci, certaines collectivités avaient déjà leur projet validé en février et aujourd'hui, veulent revoir leur projet pour tenir compte de ce décret Hamon.

c) *Rattrapage du pont de l'Ascension* pour les écoles déjà à quatre jours et demi

L'Inspecteur d'Académie annonce que les écoles qui rattraperont le pont de l'Ascension, le 2 juillet verront leur horaire hebdomadaire d'enseignement dépasser le seuil de 24 heures, néanmoins il assure que les heures dues aux élèves doivent être effectuées. Il rappelle que les écoles pouvaient récupérer les heures sous d'autres formes et d'autres semaines que la dernière semaine de l'année scolaire.

d) *Problèmes d'étiquetage au mouvement 2014*

Suite aux mesures de carte scolaire, les écoles Amiens Faubourg de Hem et de Saint Valery sont étiquetées l'an prochain « Ecole Élémentaire Publique » et non pas « Ecole Maternelle Publique », certains collègues ayant pu être induits en erreur pour le mouvement 2014.

e) *Postes en RASED*

Il y a 6 ans a eu lieu le redéploiement des postes RASED dans les écoles. Depuis ce temps, 11 postes ont conservé l'étiquette « SPECIALISE », option E ou option F. Or, cette année, certains collègues non spécialisés ont obtenu, au premier mouvement, mais à titre provisoire un de ces postes alors que la circulaire du mouvement leur interdisait. Il y a rupture d'égalité de traitement. Le SE-UNSA a demandé à l'administration de procéder à la régularisation de ces postes en les étiquetant ADJOINT.

Ce à quoi, l'IA répond en indiquant qu'il est devant deux choix possibles :

- étiqueter ces postes en ADJOINT ;
- ou redéployer les postes dans les RASED.

L'IA se donne l'année prochaine pour étudier la meilleure solution.